



## ***Procès-verbal du vote électronique du Comité Directeur***

***20 avril 2021***

Le document donnant les informations sur les points soumis au vote du Comité Directeur a été envoyé à tous ses membres le 6 avril par messagerie. Le texte pour chacun de ces points est repris à l'identique dans ce procès-verbal.

Un vote électronique, concernant les points ci-après, a été proposé aux membres du Comité Directeur, avec une échéance au 20 avril 2021. Ils nécessitaient une prise de décision relativement rapide pour ne pas perturber le fonctionnement des instances de la LEGE.

Aucune question préalable ou demande d'explication n'a été reçue par le Bureau de la LEGE avant la date de clôture du vote.

### ***Les membres du Codir qui ont pris part au vote :***

Régis NOIZET – Président de la LEGE  
Delphine BERGMANN  
Aurore JACQUESSON  
Claude ADRIAN  
Rachid HEDDACHE  
Stéphane JOUNIAUX  
Bernard LECLERC  
Jean-Pierre LIST  
Julien MAHIUEUX  
Laurent MORVRANGE  
Etienne ROBERT-DEHAULT  
Daniel ROOS (démissionnaire à la date de clôture du vote)

### ***Les membres du Codir qui n'ont pas pris part au vote :***

Simone ACKERMANN-HUBLAU  
Julie GRIGGIO  
Thierry HUSSER  
Christophe TEJEDO-CRUZ



## 1 - Ratification de la nomination de Bernard LECLERC au poste de Directeur Régional du Numérique.

Elle n'avait pas pu avoir lieu en même temps que celle des autres Directeurs Régionaux lors de la première réunion du nouveau Comité Directeur car la création de ce poste n'avait pas été suffisamment anticipée.

La mission de la Commission Régionale du Numérique est de prendre en compte les possibilités offertes par les nouvelles technologies à la fois dans le domaine du sport échiquéen et dans celui de la gestion des activités de la LEGE, des Comités Départementaux et des clubs.

### ***Dernière minute :***

Constatant que les instances de la LEGE ne souhaitent pas, à ce jour, promouvoir le développement d'infrastructures pour les e-compétitions d'échecs, Bernard LECLERC décide de retirer sa candidature au poste de Directeur Régional du Numérique.

## 2 - Ratification de la nomination de Julien MAHIEUX au poste de Directeur Régional Jeunes & Scolaires.

Ce poste était occupé par Claude ADRIAN depuis la création de la LEGE. Il a œuvré avec énergie et compétence pendant toutes ces années. Il y a quelques semaines de cela, il a souhaité se démettre de ses fonctions de Vice-président et de Directeur Régional Jeunes & Scolaires.

Les autres membres de la Commission restent bien sûr tous en fonction.

La mission de la Commission Jeunes & Scolaires est de promouvoir les échecs parmi les jeunes joueurs de la Région en apportant aux clubs, plus particulièrement aux clubs de dimension modeste, une aide dans le développement de cette activité. Elle vise aussi à promouvoir et à développer le haut niveau pour les jeunes joueurs. Elle doit enfin s'assurer de la bonne organisation des compétitions destinées aux jeunes et proposer les mesures d'accompagnement organisationnelles et financières pour leur pleine réussite.

Julien MAHIEUX a bien voulu prendre le relai pour développer cette mission particulièrement importante pour la LEGE et tous ses clubs.

**Résultat du vote en nombre de voix : abstention : 1 oui : 10 non : 0**

La nomination de Julien MAHIEUX au poste de Directeur Régional Jeunes & Scolaires est ratifiée.

Abstention : Claude ADRIAN

Vote oui : tous les autres votants

### 3 - Date du samedi 22 mai pour l'AG 2021 de la LEGE.

Personne ne pouvait bien sûr prévoir la survenue d'une pandémie aussi importante que celle que nous vivons depuis janvier 2020. Elle a déjà fortement perturbé la saison 2019/2020 et elle a pratiquement anéanti la saison actuelle 2020/2021.

L'année dernière, nous avons à plusieurs reprises reporté la date de l'AG entre le mois de mars et le mois de novembre au cours duquel cette AG s'est finalement tenue, sur la base de documents papier et d'un vote électronique à la fois pour l'élection du nouveau Comité Directeur et pour le vote des résolutions.

Pour cette année les enjeux sont bien sûr moindres du fait qu'il n'y a pas d'élection et que d'autre part les activités échiquéennes organisées par la LEGE ont été réduites à néant ou presque. Suite à un premier report de mars 2021 à mai 2021, le Bureau a souhaité que la date ne soit pas une nouvelle fois reportée et que l'AG se tienne dans les meilleures conditions possibles le samedi 22 mai prochain, quelles que soient les circonstances sanitaires.

Nous demandons donc au Comité Directeur de valider la date du **samedi 22 mai à 14h00**. Si elle peut être organisée en présentiel, elle le sera à la Maison Régionale des Sports de Tomblaine, en espérant qu'il sera possible de réserver une salle ce qui n'est pas le cas à ce jour. Si seul un petit groupe de personnes peut se réunir, nous proposons de faire une AG en « mode hybride » avec une retransmission des présentations par visioconférence. Si même cette solution n'est pas possible, des interventions se feront par visioconférence depuis le domicile des différents intervenants. Si l'AG ne peut pas être organisée en présentiel, les votes se feront dans tous les cas par moyen électronique, comme pour la précédente AG.

Une réunion du Comité Directeur, dont le mode organisationnel dépendra lui aussi des contraintes sanitaires, sera organisée le samedi 22 mai à 10h00.

**Résultat du vote en nombre de voix : abstention : 1 oui : 8 non : 2**

La date du 22 mai 2021 pour l'organisation de l'AG de la LEGE est retenue.

Abstention : Laurent MORVRANGE

Vote non : Stéphane JOUNIAUX, Claude ADRIAN

Vote oui : tous les autres votants

### 4 – Abonnement à la plateforme Zoom pour les visioconférences

La LEGE utilise actuellement la plateforme Jitsi pour l'organisation de ses visioconférences. Elle a l'avantage d'être gratuite, sans publicité et sans limitation de temps pour les visioconférences. Mais elle répond assez difficilement aux réunions avec un grand nombre de participants, ce qui pourrait être le cas pour l'AG de la LEGE si nous devons faire appel à cette technologie.

Il est donc demandé au Comité Directeur de valider la possibilité de prendre un abonnement à la plateforme Zoom au moins pour les mois à venir. La dépense n'a



# Ligue des Échecs du Grand Est

ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Association loi de 1901 (RNA W543009501) - Siret : 823834 908 00019  
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
Adresse de gestion : 9 Lotissement La Charme – 08310 La Neuville en Tourne à Fuy  
🌐 [www.echecs-grand-est.fr](http://www.echecs-grand-est.fr)    @ [ligueechecsgrandest@gmail.com](mailto:ligueechecsgrandest@gmail.com)



pas encore été chiffrée avec précision mais elle sera de moins de 150 euros pour une année.

**Résultat du vote en nombre de voix : abstention : 0    oui : 8    non : 3**

L'acquisition d'une licence pour l'utilisation de la plateforme Zoom est validée.

Vote non : Stéphane JOUNIAUX, Laurent MORVRANGE, Claude ADRIAN

Vote oui : tous les autres votants

Secrétaire Général de la LEGE

*Jean-Pierre LIST*

Président de la LEGE

*Régis NOIZET*